

ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE BASSECOURT

Les ayants droit au vote en matière bourgeoise sont invités à participer à la prochaine assemblée bourgeoise qui se déroulera le :

**jeudi 10 février 2022, à 20h00, à l'Administration communale de Haute-Sorne,
Espace SETAG, 1er étage**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2021.
4. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
5. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
6. Statuer sur la demande d'avis de droit de la bourgeoisie de Bassecourt visant à la rendre indépendante de la commune mixte de Haute-Sorne.
7. Information sur le budget 2022.
8. Divers et imprévu.

Remarques :

- a) Candidatures en tant que membre de la commission bourgeoise.
Les ayants droit au vote en matière bourgeoise qui souhaitent déposer leur candidature à la présidence de la commission bourgeoise peuvent le faire :
 - par écrit au Conseil communal jusqu'au 06 février 2022, à 18h00 ;
 - oralement lors de l'assemblée bourgeoise du 10 février 2022.
- b) PV de l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2021.
Le PV de l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2021 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch.

Bassecourt, le 24 janvier 2022

CONSEIL COMMUNAL DE HAUTE-SORNE